

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

TERMES DE REFERENCE

Première Réunion du Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)

Conakry (GUINEE) – 9 décembre 2019

I. Contexte et justification

1. La Quarante deuxième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue les 27 et 28 février 2013 à Yamoussoukro a pris un Acte Additionnel A/AS.2/02/13 au Traité Révisé de la CEDEAO, relatif à la création de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) de la CEDEAO. L'Acte additionnel renvoie en son Article 2 à la définition des modalités de gouvernance, de gestion, de fonctionnement et d'utilisation de la Réserve à un règlement du Conseil des Ministres. Il précise dans son Article 3 que le financement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est assuré par les ressources du prélèvement communautaire complété par les financements mobilisés par la Commission de la CEDEAO auprès des partenaires extérieurs.
2. La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire s'inscrit dans une stratégie régionale de stockage bâtie sur trois lignes complémentaires de défense que sont, (i) les stocks de proximité généralement mis en place et gérés par des organisations locales ou des collectivités décentralisées, (ii) les stocks nationaux de sécurité gérés par les Etats ou sous un régime de cogestion Etats-Partenaires et (iii) les stocks de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.
3. La RRSA est constituée d'un stock physique et d'une réserve financière. La réserve financière représente les deux tiers du calibrage global de la RRSA. Elle permet d'une part de financer les coûts annexes de gestion et mobilisation du stock physique, et d'autre part d'envisager des interventions de la RRSA avec d'autres instruments d'assistance alimentaire que le stock physique : transferts monétaires, fourniture d'aliments bétail, etc., de façon à organiser une réponse aux crises adaptées à la diversité des situations qu'affrontent les populations vulnérables.
4. Au regard de l'importance cruciale que revêt la mise en œuvre de cet instrument régional voulu et décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture Environnement et Ressources en Eau (CTMS-AERE) a validé le projet de règlement sur les organes de gouvernance de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire lors de sa réunion de juin 2018 à Ouagadougou et le Conseil des Ministres Statutaires l'a adopté lors de la réunion statutaire de Juillet 2018 à Lomé.
5. Le Président de la Commission de la CEDEAO a pris les règlements d'exécution portant sur le Comité de Gestion de la Réserve (Organe de décision) et l'Unité

Technique de gestion de la Réserve (Organe technique Opérationnel-secrétariat du Comité de gestion) et a invité les Etats membres et les organisations régionales et professionnelles membres à désigner leurs représentants au Comité de Gestion de la Réserve

6. Le Président dudit Comité de Gestion se propose d'organiser la première réunion du Comité de Gestion de la Réserve les 11 et 12 novembre 2019.

II. Objectifs et résultats attendus

7. La réunion sera consacrée à l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, les défis et enjeux pour la pérennisation de la Réserve ainsi qu'à l'adoption du règlement intérieur du Comité de Gestion, du manuel de procédures de la réserve et à l'examen des perspectives financières 2019-2020 de la RRSA.

8. Dans cette optique, la réunion du Comité de Gestion poursuit cinq objectifs spécifiques :

- OS 1.** Installer le Comité de Gestion de la RRSA et rappeler sa composition et sa mission ;
- OS 2.** Mettre en place le Bureau Exécutif de la Réserve ;
- OS 3.** Amender et valider le règlement intérieur du Comité de Gestion ;
- OS 4.** Informer les membres du Comité de Gestion sur :
 - l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire ;
 - les défis liés à la pérennisation de la Réserve notamment le financement de la Réserve sur les fonds propres, la contribution des pays à la constitution du stock initial, la reconstitution des stocks « grain pour grain » des interventions réalisées en 2017, 2018 et 2019 au profit des pays bénéficiaires, les exonérations et le transit frontaliers des stocks de la Réserve dans les Etats membres ;
 - les perspectives financières 2019-2020 ;
 - etc.
- OS 5.** Adopter le Manuel de Procédures la RRSA.

9. A l'issue de la réunion, les résultats attendus sont les suivants :

- **R1.** Le Comité de Gestion de la RRSA est installé dans ses fonctions ;
- **R2.** Le Bureau Exécutif est mis en place ;
- **R3.** Le règlement intérieur est adopté ;
- **R4.** L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, ses défis et les enjeux de sa pérennisation, ainsi que les perspectives financières, sont présentés et discutés par les membres du Comité de Gestion de la Réserve ;

- **R5.** le Manuel de Procédures de la Réserve Régionale est adopté par le Comité de Gestion

III. Participants

10. La rencontre réunira :

Les membres formels du Comité de Gestion :

- a. Le Ministre de l'Agriculture du pays assurant la Présidence en exercice de la CEDEAO, Président du Comité de Gestion de la Réserve ;
- b. Les Commissaires en charge de l'Agriculture de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- c. Le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- d. Les représentants des quinze Etats membres de la CEDEAO, du Tchad et de la Mauritanie (2 représentants par pays) dûment désignés par leur Etat pour le Comité de Gestion de la Réserve :
 - i. le Représentant Titulaire ;
 - ii. le Représentant Suppléant ;
- e. Le Président et un autre membre du Bureau du RESOGEST;
- f. Le représentant des Organisations de producteurs agricoles ;
- g. Le représentant des Organisations d'éleveurs ;
- h. Le représentant de la Société Civile ;
- i. Le représentant du Secteur Privé.

-

IV. Date et Lieu

11. La Réunion du Comité de Gestion de la Réserve se tiendra **le 9 décembre 2019 à Conakry en Guinée.**

V. Agenda du Comité de Gestion de la Réserve (voir pages suivantes)

Horaires	Activités	Responsables
Journée 1 – Lundi 11 novembre 2019		
8h00 – 9h00	Arrivée et installation des participants	UTGR/CEDEAO
9h00 – 9h30	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Discours du Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO • Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture du pays hôte, Président du Comité de Gestion 	
9h30 – 9h45	Présentation des objectifs de la réunion et de l'agenda	CAERE/ CEDEAO
9h45 – 10h05	Présentation des acquis de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire : Etat de mise en œuvre, Défis et Perspectives	UTGR/ CEDEAO
10h05 – 10h30	Présentation du projet de règlement intérieur du Comité de Gestion de la RRSA	CEDEAO
10h30 – 11h00	Discussions	Modérateur
11h00 – 11h15	Pause-café	UTGR/ CEDEAO
11h15 – 11h45	Echanges, amendements et adoption du projet de Règlement intérieur du Comité de Gestion	CEDEAO
11h45 – 13h30		Président du Bureau du Comité (CAERE)
13h30 – 14h30	Pause déjeuner	UTGR/ CEDEAO
15H30 – 15H50	Mise en place du bureau du Comité de Gestion de la Réserve	UTGR/CEDEAO
15H50-16h30	Présentation de l'état d'avancement des processus de contribution des Etats membres au stock initial de la RRSA et de reconstitution des stocks par les Etats membres bénéficiaires et Présentation des perspectives financières 2019-2020 de la RRSA	Président du Comité de Gestion de la Réserve
16h30-16h45	Pause-café	UTGR/ARAA
16h45 – 18h 00	Présentation du Manuel de Procédure de la Réserve au Comité de Gestion de la Réserve	Président du Comité de Gestion de la Réserve
18h 00-18h30	Recommandations et décisions du Comité de gestion de la RRSA	Président du Comité de Gestion de la Réserve
18h30	Discours de clôture du Président du Comité de Gestion de la Réserve	Président du Comité de Gestion de la RRSA